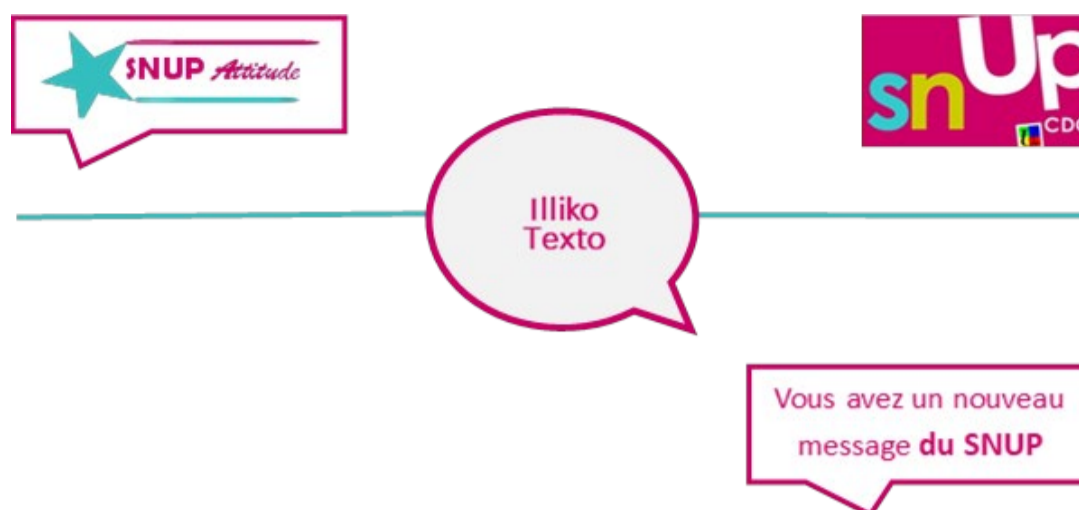


Le 3 novembre 2022



OUI au remboursement sur facture !



Après avoir obtenu le remboursement des billets de train en France en 2020, **le SNUP** poursuit sur sa lancée ! La libération du crédit vacances avance à grand pas : le CA du COSOG du 20/10/2022 a accepté **le remboursement sur facture des nuits d'hôtels en France à partir de 2023 !**

Que gagnez-vous grâce à cette nouvelle mesure ?

Dorénavant vous pourrez organiser **vos vacances en France sans passer par un prestataire**. Vous pourrez réserver directement votre billet de train ainsi que votre hôtel et vous faire rembourser les factures par le COSOG.

En supprimant les commissions prélevées par les intermédiaires comme booking, **vous pourrez obtenir de meilleurs prix.**

Un moyen d'atténuer les effets de l'inflation si vous voyagez en France l'année prochaine 😊 et d'éviter de donner encore plus de poids aux plateformes de réservation au détriment des petits hôteliers.

Malheureusement, pour des raisons pratiques, il sera toujours nécessaire de recourir à un prestataire pour vos remboursements d'hôtels à l'étranger.

D'ailleurs, si par facilité d'organisation, vous préférez toujours passer par une plateforme pour réserver vos voyages en France, rien ne change... **Il s'agit juste d'une possibilité supplémentaire qui vous est offerte !**

Et, bien sûr, le séjour dans un camping agréé ou un gîte de France reste toujours possible comme avant.

Couplé à **la reconduction du bonus crédit vacances de 100 € et au maintien du plafond facture à 700 €** (soit un remboursement maximal de 490 € pour la 1^{ère} demande et de 350 € pour la seconde), les bonnes nouvelles s'accumulent pour vos vacances 2023 !

Pour toute question éventuelle ou suggestion d'amélioration des prestations, n'hésitez pas à contacter le représentant **du SNUP** 🗨️ qui siège au bureau et au CA du COSOG (vincent.carry@caissedesdepots.fr).

Pour AMELIORER
vos DROITS et vos
PRESTATIONS

snUp

Faites CONFIANCE
au SNUP et à la CGT